



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 24/02/2026
(2^{ème} convocation sans quorum)

DLB 2026/851

L'an deux mille vingt-six et le mardi 24 février à 9h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au Siège Social - SICTOM Pézenas-Agde - 34120 NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 20/02/2026

Affichage de la convocation : 20/02/2026

Etaient Présents :

Philippe AUDOUI, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Michel FARENC, Francine GERARD, Pierre-Marie MARHUENDA, Armand RIVIERE

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Christiane DEVAUX, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christine LIVOLSI, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Clémence RAPHAËL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Lancement d'une consultation pour la prestation de Broyage, transport et traitement du bois B issus des déchèteries du secteur Ouest du territoire du SICTOM

Monsieur le Président expose que le gisement de bois de classe B (bois faiblement traité, peint ou verni, mais non dangereux) collecté dans le réseau des déchèteries de la collectivité s'élève à environ 8 000 tonnes par an. Ce flux est principalement acheminé en régie depuis les différents sites vers la plateforme du quai de transfert d'Agde, où il est broyé par le service dédié, avant d'être orienté vers des filières de traitement dans le cadre de marchés subséquents mettant en concurrence plusieurs attributaires.

Afin d'optimiser le transport du bois B issu des déchèteries situées au nord du territoire, les plus éloignées du site d'Agde, et de disposer d'une solution alternative en cas de défaillance du broyeur actuel, Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical de la nécessité de confier à un prestataire externe le broyage d'un volume maximal de 3 000 tonnes de bois B par an. Cette démarche permettra de réduire les coûts logistiques tout en garantissant une solution de secours pour l'évacuation de ce flux de déchets.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un montant maximum fixé à 288 000 € HT par an, soit 1 152 000 € HT sur la durée totale du marché.

Le marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, soit une durée maximale de quatre ans, toutes périodes confondues.

Monsieur le Président invite les membres du Comité syndical à délibérer sur le lancement d'un accord-cadre à bons de commande, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, relatif au « broyage, transport et traitement du bois B issu des déchèteries du secteur Ouest du territoire du SICTOM ».

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commande, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, relatif au « broyage, transport et traitement du bois B issu des déchèteries du secteur Ouest du territoire du SICTOM ».

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

25/02/2026